
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Délibération n° 10	Conseil Municipal du Lundi 21 novembre 2022
Pôle Tourisme «Corderie»	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 14/11/2022 Membres présents : 28 Membres ayant donné pouvoir : 3 Membre(s) excusé(s) : 0 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 24/11/2022</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BACLET</p>
Objet : Ajout de tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à la grille des tarifs 2023	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Approuver l'ajout de tarifs à la grille des tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » à compter du 1 ^{er} janvier 2023

Considérant que le Pôle tourisme « Corderie » regroupe les tarifs publics de l'Office de Tourisme et des structures touristiques communales ;

Considérant que l'Office de tourisme d'Etaples-sur-mer est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le n°IM062210001 ;

Considérant que l'Office de tourisme et Maréis vendent des produits et/ou forfaits touristiques mettant en valeur leur territoire géographique d'intervention ;

Considérant que l'Office de tourisme et Maréis développent la mission de commercialisation afin de proposer des produits touristiques aux individuels et aux groupes ;

Considérant la nécessité de fixer le prix de vente des produits créés, d'y appliquer une marge ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les professionnels du tourisme en leur proposant un tarif adapté à leur activité ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Rayonnement » du 30 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'ajout de tarifs complémentaires (cf. annexe 1) à la grille tarifaire existante pour la commercialisation des produits et services du Pôle Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2023.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 24 Novembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

